



**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
VILLE DE DIJON – FEDERATION LEO LAGRANGE CENTRE EST
pour la gestion de l'Espace Baudelaire**

Années 2022 - 2025

Entre la VILLE DE DIJON, représentée par son maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2022, et par délégation l'Adjoint à la jeunesse, à la vie associative, à l'éducation populaire et aux savoirs populaires, ci-après désignée « la Ville »,

ET

La FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE CENTRE-EST, représentée par son président, Monsieur Hervé Crauste, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (n° SIRET 32368669100086), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture du Rhône le 16 avril 1982, et dont le siège est situé 2 rue Maurice Moissonnier, 69120 Vaulx-en-Velin, ci-après désignée « la Fédération »,

IL EST CONVENU ce qui suit :

PRÉAMBULE

Considérant que la Fédération poursuit le même but que la Fédération Léo Lagrange autour des valeurs chères à l'éducation populaire, à savoir notamment :

- ✓ contribuer à l'avènement d'une société de progrès,
- ✓ construire un monde plus juste et plus solidaire,
- ✓ promouvoir l'engagement personnel et collectif en faveur d'une Europe de citoyens,
- ✓ contribuer à la démocratisation de la culture, des loisirs et de toutes les activités éducatives.

Considérant que l'Espace Baudelaire développe un projet d'éducation populaire structuré dans le quartier Varennes Joffre Toison d'Or, en permettant à chacune et à chacun, quelque soient son âge, son origine et ses convictions de s'épanouir et de bien vivre ensemble.

Considérant que la Ville de Dijon a souhaité engager une politique ambitieuse en matière d'animation de la vie sociale, compte-tenu du rôle essentiel des structures de proximité en matière de cohésion sociale et de développement local.

Considérant que le Conseil Municipal a adopté, en séance du 28 septembre 2015, un Schéma de

Développement des Structures de Quartier, sur la période 2015-2020.

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma, la Ville a décidé de créer sur chacun de ses neuf quartiers, une structure socioculturelle agréée Centre social et en gestion associative, l'objectif étant d'élaborer sur chaque territoire, un projet éducatif et social global fondé sur une large association des acteurs locaux et impliquant fortement les habitants dans son élaboration et sa mise en œuvre.

Considérant que le schéma de développement, après six années de construction, est arrivé à une étape de maturité.

Considérant que pour le quartier Varennes Joffre Toison d'Or, et en tenant compte de l'ensemble des spécificités qui le compose ainsi que de l'évolution de la société, de la vie et des besoins des habitants, la Fédération, par la gestion de l'Espace Baudelaire, a construit, durant cette période, un projet d'animation de la vie sociale en cohérence avec les objectifs annoncés.

Considérant que, afin de maintenir la qualité et la pertinence des actions au service des habitants, mais également de favoriser leur participation active dans ce mouvement, la Ville a défini, pour la période 2022-2026, un cadre de conventionnement avec les Maisons d'Education Populaire autour de cinq axes structurants :

- . favoriser la participation citoyenne et le pouvoir d'agir des habitants,
- . développer une animation de proximité autour des pratiques innovantes comme « l'aller vers », le « faire avec les habitants »,
- . accompagner l'usage des outils numériques,
- . construire des parcours éducatifs pour les jeunes vers l'autonomie et la vie adulte,
- . accompagner à la parentalité.

Considérant que le projet présenté ci-dessus par la Fédération, dans le cadre de la gestion de l'espace Baudelaire, participe de ces politiques et qu'il contribue ainsi à une mission d'intérêt général.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la Fédération s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, conformément à son projet associatif et à celui de l'Espace Baudelaire, à réaliser les objectifs et actions précisés ci-après à l'article 3, ainsi qu'à allouer à cet effet tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Pour sa part, la Ville de Dijon s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'année 2022. Elle prendra fin le 31 décembre 2025.

ARTICLE 3 - CADRE GENERAL DE LA CONVENTION

La Fédération a notamment pour objet de favoriser le développement de l'éducation populaire.

Elle gère l'Espace Baudelaire qui conduit son action, dans le quartier Varennes Joffre Toison d'Or, dans le respect des principes de laïcité, de démocratie participative et de l'apprentissage de la citoyenneté.

✧ Orientations fédérales de la Fédération

Association d'éducation populaire, la Fédération intervient dans les champs de l'animation, de la formation et accompagne les acteurs publics dans la mise en œuvre des politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion.

Pour la Fédération, l'éducation populaire est un engagement qui implique de :

- donner les moyens à tous, tout au long de la vie, de s'épanouir et de vivre pleinement sa citoyenneté,
- disposer des moyens de se former tout au long de la vie,
- agir, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances,
- proposer aux publics de tous âges des activités et des loisirs de qualité,
- favoriser l'échange culturel et la mixité sociale,
- être l'ambassadrice de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'expression citoyenne.

En tant que mouvement d'éducation populaire, la Fédération a l'ambition, à travers chacune de ses actions, de développer l'esprit critique, le goût pour la vie en société, le sens des responsabilités, la convivialité et surtout l'intérêt pour les autres.

✧ Orientations appliquées au quartier Varennes Joffre Toison d'Or

Les orientations fédérales de Léo Lagrange se déclinent localement autour de six axes :

- favoriser la participation citoyenne des habitants et des jeunes par l'appropriation de lieux de vie collectifs, la promotion, le soutien et la valorisation de l'engagement bénévole des habitants, l'accompagnement des initiatives citoyennes des habitants et des associations locales,
- accompagner les parcours de vie dans une approche collective en favorisant la vie sociale et la lutte contre l'isolement des personnes âgées, en favorisant l'inclusion de personnes en situation de handicap et le développement du vivre ensemble dans un quartier pluriculturel,
- accompagner les familles en développant le pouvoir d'agir des parents dans le projet social de la structure, en accompagnant la fonction parentale, la grand-parentalité et l'intergénérationnel et en animant un réseau parentalité,
- accompagner les parcours de vie des jeunes, en développant l'engagement et l'autonomisation des jeunes et en prévenant les risques de déviance et de décrochage scolaire,
- développer une culture d'émancipation et d'épanouissement des habitants et des jeunes à travers la médiation culturelle afin d'encourager la mixité et l'interculturalité, de rendre l'art et la culture accessibles à tous, d'encourager la participation de tous et les actions collectives, d'encourager le lien social entre les participants, de développer les liens intrafamiliaux et interfamiliaux,
- développer l'accompagnement numérique des habitants pour les démarches de la vie quotidienne et éduquer les jeunes aux enjeux du numérique.

Pour les quatre années concernées par la présente convention, six actions sont retenues :

- action 1 : la participation citoyenne
- action 2 : l'inclusion sociale
- action 3 : l'accompagnement des familles
- action 4 : l'accompagnement des parcours de vie des jeunes
- action 5 : la médiation culturelle
- action 6 : l'accompagnement numérique

Les actions de la Fédération, déclinées en fiches actions, sont précisées en annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 4 - MONTANT DES SUBVENTIONS

4.1 Subvention de fonctionnement

La Ville s'engage à accompagner financièrement les actions entreprises par la Fédération dans le cadre de la gestion de l'Espace Baudelaire, au vu des objectifs négociés précités.

La subvention n'est acquise que sous réserve de la disponibilité des crédits et du respect par la Fédération des obligations mentionnées aux articles 1, 6 et 7 et des décisions de la Ville prises en application des articles 8 et 9 sans préjudice de l'application de l'article 11.

Année	Montant prévisionnel total de la subvention Fonctionnement
2022	330 000 €
2023	330 000 €
2024	330 000 €
2025	330 000 €

4.2 Festival Nuits d'Orient

Pour les années 2022 à 2025, un avenant à la présente convention déterminera, le cas échéant, le montant annuel de la subvention attribuée par la Ville dans le cadre du festival Nuits d'Orient, au vu des actions qui seront proposées par l'Espace Baudelaire.

Pour chaque année d'exécution de la présente convention, une demande de subvention devra être déposée par la Fédération sur la plateforme dématérialisée de la Ville : <https://eservices.dijon.fr/association/Pages/subvention/Filtre-demande-subvention-association.aspx>.

Par ailleurs, la Ville met gracieusement à la disposition de la Fédération, pour la gestion de l'Espace Baudelaire, des locaux dont la valorisation, à titre d'exemple pour l'année 2020, s'est élevée à la somme de 153 248,42 euros. La mise à disposition des locaux permanents est formalisée par une convention spécifique (convention à renouveler en 2022 pour les locaux de l'Espace Baudelaire situés 25-27 rue Charles Baudelaire et les locaux de l'Envers Baudelaire situés 1 allée Lucien Hérard).

ARTICLE 5 - MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Les montants prévisionnels annuels sont indiqués sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets des exercices successifs.

5.1 Subvention de fonctionnement

- pour l'année 2022 :

La présente convention annule et remplace la convention relative au financement n°22-083 du 8 février 2022 qui a été conclue entre la Ville et la Fédération pour la gestion de l'Espace Baudelaire.

La subvention de fonctionnement sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- . 40%, soit la somme de 132 000 €, ont déjà été versés sur le compte de la Fédération le 15 février 2022,
- . 40%, soit la somme de 132 000 €, en juillet 2022,
- . 10%, soit la somme de 33 000 €, en octobre 2022,
- . le solde (10%), soit la somme de 33 000 €, lors du 1^{er} semestre 2023 et au vu de la transmission par la Fédération à la Direction des Finances, du rapport d'activités ainsi que du bilan financier définitif de l'Espace Baudelaire pour l'année 2022.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n°2021-875 du 1^{er} juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations, en cas d'excédent dégagé par la Fédération sur les actions réalisées, le solde de la subvention sera :

- . soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent,
- . soit versé en partie à la Fédération,
- . soit versé en totalité à la Fédération.

Dans les deux derniers cas, la Fédération devra en faire la demande expresse et justifiée à la Ville, lors de la transmission des justificatifs prévus à l'article 6 de la présente convention.

- pour les années 2023 à 2025 :

La subvention de fonctionnement sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- . 40%, soit la somme de 132 000 €, en janvier de chaque année,
- . 40%, soit la somme de 132 000 €, en juillet de chaque année,
- . 10%, soit la somme de 33 000 €, en octobre de chaque année,
- . le solde (10%), soit la somme de 33 000 €, lors du 1^{er} semestre de l'année N+1 et au vu de la transmission par la Fédération à la Direction des Finances, du rapport d'activités ainsi que du bilan financier définitif de l'Espace Baudelaire pour l'année N-1.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n°2021-875 du 1^{er} juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations, en cas d'excédent dégagé par la Fédération sur les actions réalisées, le solde de la subvention sera :

- . soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent,
- . soit versé en partie à la Fédération,
- . soit versé en totalité à la Fédération.

Dans les deux derniers cas, la Fédération devra en faire la demande expresse et justifiée à la Ville, lors de la transmission des justificatifs prévus à l'article 6 de la présente convention.

5.2 Festival Nuits d'Orient

Un avenant à la présente convention déterminera, le cas échéant, les modalités de versement de la subvention qui pourrait être attribuée annuellement à la Fédération dans le cadre du festival Nuits d'Orient.

Les montants prévisionnels seront crédités sur le compte de la Fédération selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 6 - JUSTIFICATIFS

La Fédération s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel,
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 La Fédération informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard significatif dans la mise en œuvre de la présente convention, la Fédération en informe la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 La Fédération s'engage à faire figurer de manière lisible, sur tous les supports et documents (papier et numériques) produits dans le cadre de la présente convention :

- . l'identité visuelle de la Ville,
- . ainsi que le lien du site Internet de la Ville, à savoir <https://www.dijon.fr/>.

7.4 La Ville ayant obtenu, en 2018, le label Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes et le label Diversité, souhaite engager, dans cette dynamique, le tissu associatif local. Aussi, la Fédération veillera, dans le cadre de son fonctionnement interne et dans le cadre des actions financées par la Ville, à :

- . respecter et faire respecter, le cas échéant, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- . respecter et faire respecter, au delà de l'égalité professionnelle, toute forme d'égalité entre les femmes et les hommes (concernant par exemple la représentation au sein du bureau, l'accès à la pratique sportive, les dotations et récompenses sportives, l'accès aux droits, la nature du projet ou des activités proposés ...),
- . promouvoir la diversité en prévenant toute forme de discrimination (discrimination fondée sur l'origine, l'âge, l'identité de genre, l'état de santé ou le handicap ...).

7.5 La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, a institué le contrat d'engagement républicain. Son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État, en détermine le contenu.

Conformément à la loi du 24 août 2021 précitée, la Fédération, en souscrivant au contrat d'engagement républicain lors du dépôt de ses demandes de subventions, s'engage :

« 1° à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;

2° à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;

3° à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Comme le précise également le décret d'application susvisé, la Fédération « en informe ses membres par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site Internet, si elle en dispose ». Elle veille à ce que les engagements qu'elle a souscrits dans le contrat d'engagement républicain, soient respectés « par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles ».

Tout manquement aux engagements souscrits au titre dudit contrat, commis entre la date à laquelle la subvention a été accordée et le terme de la période définie par la Ville en cas de subvention de fonctionnement ou l'issue de l'action subventionnée en cas de subvention affectée, est de nature à justifier le retrait de cette subvention. Le retrait portera alors « sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement ». Les mêmes règles sont applicables aux subventions en nature.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

8.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par la Fédération sans l'accord écrit de la Ville, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par la Fédération et avoir entendu ses représentants.

8.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.3 La Ville informe la Fédération de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - CONTRÔLE DE LA VILLE DE DIJON

9.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Ville.

La Fédération s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

9.2 La Ville contrôle, à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et à l'article 10 de la loi n°2000-321

du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n°2021-875 du 1^{er} juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations, la Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet éventuellement augmentés de l'excédent prévu à l'article 5 de la présente convention ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 - ÉVALUATION

10.1 L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs et des actions auxquels la Ville a apporté son concours, sur un plan quantitatif et qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Ville et la Fédération.

Elle donnera lieu à un rapport d'évaluation débattu et validé entre les parties contractantes à l'occasion d'un comité d'évaluation annuel, dont la date est définie par les deux parties et qui aura lieu entre avril et juin de chaque année.

La Fédération s'engage à fournir, au moins un mois avant la date de l'évaluation contradictoire, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre des objectifs et actions.

10.2 L'évaluation contradictoire, de même que la production des justificatifs mentionnés à l'article 6 ainsi que les contrôles prévus à l'article 9, déterminent la conclusion éventuelle d'une nouvelle convention.

ARTICLE 11 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville et la Fédération. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 - ANNEXES

Les annexes ci-après font partie de la présente convention :

- . Annexe 1 : Fiches action
- . Annexe 2 : Budget prévisionnel 2022 de la Fédération pour l'Espace Baudelaire
- . Annexe 3 : Cadre de conventionnement entre les Maisons d'Education Populaire et la Ville

ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention ou de ses avenants éventuels, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 14 - RECOURS

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,
Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à la jeunesse, à la vie
associative, à l'éducation populaire et aux
savoirs populaires,

Pour la FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE
CENTRE-EST,
Le Président,

Hamid EL HASSOUNI

Hervé CRAUSTE



ANNEXE 1

FICHE ACTION 1 – La participation citoyenne

Domaine : La participation citoyenne des habitants et des jeunes

Nom de l'action :

Consolidation du faire avec les habitants à travers :

- L'appropriation de lieux de vie collectifs par les habitants
- Le développement d'un tiers lieu avec l'appropriation d'un espace par les jeunes
- La promotion, le soutien et la valorisation de l'engagement bénévole des habitants
- L'accompagnement des initiatives citoyennes des habitants et des associations locales

Objectifs de l'action :

- Favoriser l'accès des habitants à des espaces de vie sociale
- Favoriser la coopération et les initiatives collectives
- Impliquer les habitants et les acteurs locaux dans l'animation de la vie sociale du quartier, l'amélioration de leur cadre de vie
- Favoriser la confiance et l'estime de soi
- Concourir au bien-être des habitants
- Permettre à des retraités ou des personnes inactives de reprendre une vie sociale
- Encourager les adhérents de la structure à soutenir et à s'impliquer dans le projet associatif
- Valoriser et reconnaître l'expérience bénévole
- Favoriser l'intergénérationnel
- Favoriser le vivre ensemble
- Favoriser l'interconnaissance associative
- Favoriser une dynamique démocratique à la hauteur des enjeux actuels
- Favoriser l'implication et l'engagement des jeunes
- Offrir un lieu aux jeunes dans lequel se retrouver et partager des projets
- Investir les jeunes dans la vie de l'Espace Baudelaire
- Donner une plus grande visibilité à un espace dédié aux jeunes et leurs familles
- Développer des liens avec les familles des jeunes
- Valoriser le jeune (actions / projets / comportement / apprentissage)

Moyens de l'action :

Moyens humains : équipe professionnelle de l'Espace Baudelaire (8,18 ETP), associations du quartier, habitants bénévoles, techniciens de la Ville

Moyens matériels et logistiques :

- locaux de l'Espace Baudelaire (notamment l'espace cuisine, le café soleil) et de l'Envers Baudelaire (en face de la Vapeur),
- barnums, triporteur et vélos électriques, remorque.

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

Prestation de service Animation Globale Coordination de la CAF 21 **(69 739 €)**

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...)

L'appropriation de lieux de vie collectifs par les habitants

Association des habitants à la vitalité de l'espace du café soleil avec l'organisation de cafés jeux, cafés débats, cafés réparation, programmation culturelle, reprise du café des seniors avec eux

Accompagnement d'initiatives d'habitants autour des activités en lien avec la cuisine : ateliers d'échanges de pratiques animés par des habitants bénévoles, découverte de spécialités culinaires animée par des habitants pour faire découvrir leur pays d'origine avec un repas partagé, ateliers sociolinguistiques autour de la cuisine, ateliers parents/enfants, ateliers culinaires avec des associations (RESEDA, Les yeux en promenade, ...)

Développement avec les habitants d'une version du « **café soleil mobile** » et de la « **cuisine itinérante** » pour aller au plus près des lieux de vie des habitants (avec le café remorque et la tente cuisine)

Organisation d'expositions avec les habitants, les artistes locaux

Réalisation d'une fresque sur la façade de l'Espace Baudelaire avec les habitants et les pôles périscolaires Château de Pouilly, Coteaux du Suzon et Alain Millot

Embellissement du site de l'Envers Baudelaire avec les habitants pour en faire un lieu plus chaleureux, plus ouvert à toutes et à tous et mieux identifié sur le quartier :

- Embellissement des abords extérieurs de la structure avec un projet partagé avec les espaces verts de la Ville et les habitants
- Aménagement intérieur partagé avec les habitants volontaires autour de savoirs faire : bénévoles qui font de la couture, décoration, ateliers du Fab Lab à l'Envers Baudelaire
- Résidence d'artistes pour réaliser une œuvre collective avec les habitants

Le développement d'un tiers lieu avec l'appropriation d'un espace par les jeunes

Développement d'un nouvel espace dédié aux jeunes par l'aménagement de l'actuel espace dédié au PANDA à l'Espace Baudelaire, à proximité du Lycée Charles de Gaulle, avec une entrée indépendante, en associant les jeunes à son aménagement et en adaptant ses horaires d'ouverture (déménagement du PANDA dans une autre salle du centre social)

Maintien du FAB LAB dans cet espace et développement d'un espace collaboratif ouvert aux familles sur des temps, pour en faire un tiers lieu ouvert à toutes les générations

Faire avec les familles des jeunes :

- Être un référent auprès des familles sur ce qui concerne le jeune
- Rassurer les familles (en lien avec la prise d'autonomie du jeune)
- Avoir un espace d'échanges disponible avec les familles
- Aller vers les familles / amener les familles vers l'Espace Baudelaire

- **La promotion, le soutien et la valorisation de l'engagement bénévole des habitants**

Encouragement des habitants à faire du bénévolat (CLAS, animation d'ateliers, aide à l'organisation d'évènements)

Transmission de passeports bénévoles aux habitants bénévoles pour que le bénévolat puisse être reconnu, favorise l'accès à l'emploi, la recherche de stages par les jeunes

Organisation de temps de rencontres conviviales entre les bénévoles pour leur permettre de faire réseau, fidéliser le groupe, créer du lien entre eux (repas, soirées, sorties)

Organisation de formations gratuites pour les bénévoles

Valorisation des bénévoles (réalisation de portraits de bénévoles)

Proposition aux habitants de faire le **choix d'adhérer** à la structure avec une **participation de 4 euros** ou en donnant 4 heures de leur temps bénévolement à partir de septembre 2022

- **L'accompagnement des initiatives citoyennes des habitants et des associations locales**

Organisation d'actions avec les habitants volontaires et les acteurs locaux pour éveiller les consciences : **chantiers nature, projections/débats, conférences gesticulées**

Développement d'un « Espace des assos » pour permettre l'interconnaissance entre les acteurs associatifs du quartier et l'**organisation de Festi' Quartier** avec les associations : journée festive pour permettre aux acteurs locaux de se connaître et mener des projets ensemble, aux familles de découvrir les ressources de leur quartier

Organisation d'une fête de quartier annuelle avec un cinéma plein air pour la clôturer avec les habitants bénévoles et les associations

Mise en place d'une association de seniors pour proposer une alternative à d'anciens membres impliqués dans la commission de quartier qui ne seront pas nécessairement réinvestis dans les futurs ateliers de quartiers et qui souhaiteraient continuer de se mobiliser collectivement

Organisation de projets solidaires en lien avec les bénéficiaires et les associations présentes sur le quartier (Croix Rouge) qui favorisent le recyclage de produits, (armoire à dons, café réparation, atelier dressing responsable) et le recyclage des déchets (Compost, jardin partagé, recyclage des mégots -Green Minted, balades citoyennes dans le quartier en ramassant des déchets avec du matériel fourni par la Métropole, etc ...)

Participation de la structure **aux Ateliers de quartier**

Dates ou périodes des actions :

Toute l'année sur des temps de journée, soirées et week end

Lieu(x) de déroulement des actions :

- . site de l'Espace Baudelaire, 27 avenue Charles Baudelaire (vers le Lycée Charles de Gaulle),
- . site de l'Envers Baudelaire, 1 allée Lucien Hérard (en face de la Vapeur),
- . espaces publics du quartier.

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Jeunes, adultes et seniors habitant le quartier Varennes Joffre Toison d'Or

Tarifs pratiqués :

Actions gratuites, tarifs uniques symboliques, ou tarification différenciée proportionnelle aux revenus

Partenaires :

Associations d'habitants du quartier (Les jardins des Locos, Les amis des jardins de l'engrenage, Association de la Toison d'Or, Les amis du château de Pouilly, etc ...), La Vapeur, Cinécyclo, La Croix Rouge, ADEFO, CESAM, Arborescence, le service Démocratie locale et coordination des territoires de la Ville, les Ambassadeurs du tri, Dijon Métropole ...

Critères d'évaluation :

L'amplitude de la participation

- nombre de participants
- régularité de la participation

La diversité de la participation

- participation paritaire entre hommes et femmes
- participation des diverses couches sociales, en particulier les couches populaires
- participation des jeunes
- participation des personnes issues de l'immigration
- participation des plus précaires
- participation équilibrée des différents IRIS composant le quartier Varennes/Joffre/Toison d'Or

Les différents acteurs impliqués

- participation individuelle des habitants
- associations

L'importance des actions bénévoles ou faisant l'objet de participation citoyenne

- les actions bénévoles ou dans lesquelles les habitants s'impliquent touchent-elles vraiment le quotidien des habitants ?
- ces actions sont-elles importantes au regard du projet de la structure dans son ensemble ?
- ces actions sont-elles bien représentatives de l'intérêt général ?

- à quels domaines les actions dans lesquelles les habitants s'impliquent sont-elles reliées : le développement durable, la lutte contre l'isolement, ... ?

L'autonomie des bénévoles

- quels sont les rôles et/ou les responsabilités des bénévoles dans les actions ?
- les actions animées par les bénévoles le sont-elles en autonomie ?
- les bénévoles proposent-ils des actions nouvelles, viennent-ils enrichir le projet de la structure ?

Les moyens dédiés

- quelles sont les ressources humaines consacrées aux actions bénévoles ?
- quelles sont les ressources matérielles consacrées aux actions bénévoles ?
- quelles sont les ressources financières consacrées aux bénévolat (ressources consacrées aux formations gratuites pour les bénévoles, aux temps festifs dédiés aux bénévoles, à la valorisation des bénévoles, au soutien des initiatives des bénévoles, etc ...) ?

La diversité du bénévolat

- combien de formes différentes de bénévolat/ de participation citoyenne sont menées ?

Budget prévisionnel annuel de l'action : 83 642 € pour 2022, 84 896 € pour 2023, 86 169 € pour 2024 et 87 461 € pour 2025

Participation financière de la Ville : 59 400 € pour 2022, 59 400 € pour 2023, 59 400 € pour 2024 et 59 400 € pour 2025



FICHE ACTION 2 – L'inclusion sociale

Domaine : L'accompagnement des parcours de vie dans une approche collective

Nom de l'action :

L'accompagnement du vieillissement de la population

L'inclusion de personnes en situation de handicap

Le développement du vivre ensemble dans un quartier pluriculturel

Objectifs de l'action :

- Favoriser la vie sociale des + de 60 ans
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées
- Proposer une proximité aux nombreux seniors qui viennent s'installer sur le quartier en raison du nombre important de praticiens de la santé
- Retrouver et redonner le sens, le goût de la présence d'autrui et des échanges aux personnes âgées
- Permettre à tous les publics en situation de handicap de pouvoir bénéficier d'un accueil de qualité adapté à leurs besoins quel que soit leur handicap
- Sensibiliser aux différents types de handicaps
- Modifier le regard sur les personnes en situation de handicap
- Interroger nos pratiques pour faciliter l'accueil de personnes en situation de handicap sur les actions collectives
- Mobiliser usager(ère)s et partenaires locaux autour de l'accueil de personnes en situation de handicap
- Qualifier les équipes sur ces questions (Formation LSF 1^{er} niveau entamée en 2019 avec l'équipe, animatrice d'accueil formée sur la communication gestuelle)
- Valoriser le vivre ensemble et la mixité culturelle
- Lutter contre les préjugés et les discriminations
- Valoriser la culture de chacun
- Faire en sorte que chacun se sente à sa place, se sente pris en compte dans sa globalité
- Etablir un lien de confiance avec les familles issues de l'immigration

Moyens de l'action :

Moyens humains : équipe professionnelle de l'Espace Baudelaire (8,18 ETP)

Moyens matériels et logistiques : les 2 sites de l'Espace et de l'Envers Baudelaire

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :
Prestation de service Animation Globale Coordination de la CAF 21 (69 739 €)

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :

- L'accompagnement du vieillissement de la population

Repérage et maillage entre les acteurs intervenant auprès des personnes âgées pour proposer une offre complémentaire à ce public dans le cadre du projet social :

- Organisation d'actions par l'Espace Baudelaire pour **favoriser le lien social, l'estime de soi, le sentiment d'utilité**
- Accueil de partenaires pour la mise en place d'**actions en lien avec le sommeil, l'alimentation, l'équilibre, la mémoire et le sport adapté**

Coordination d'activités à destination de ce public en lien avec des bénévoles : **balades citoyennes** dans le quartier, **cuisine, couture, jeux de société, pétanque**, etc ...

Organisation d'un **café des seniors** 2 fois/mois pour créer des occasions de rencontres et d'échanges avec ce public, questionner ses attentes, ses rêves

Développement du « **aller vers** » à destination de ce public en identifiant les lieux où les seniors sont présents : établir une cartographie, identifier les modes de vie, les habitudes, les besoins des seniors, interroger leurs attentes pour mieux y répondre collectivement (se remettre en mouvement, occuper ses journées, faire un barbecue, aller au cimetière, aller au théâtre, emprunter des livres, etc ...)

Recueil des **besoins d'accompagnement numérique de ce public pour y répondre avec l'espace numérique des PEP**

Organisation de rencontres avec les seniors du quartier Via Romana autour du café mobile à l'Envers Baudelaire pour créer du lien avec eux et profiter de ces temps pour les orienter vers les activités collectives qui les concernent

Organisation d'animations intergénérationnelles avec les structures accueillant des personnes âgées et les ALSH, les multi-accueils du quartier ou entre tous les publics fréquentant l'Espace Baudelaire (repas annuel avec les habitants à l'Espace Baudelaire)

- L'inclusion de personnes en situation de handicap

Sensibilisation des publics par le biais d'ateliers pédagogiques sur la notion de handicap (jeu sur le handicap, malles pédagogiques, jeux adaptés). Veiller à ce que les personnes en situation de handicap qui fréquentent l'espace Baudelaire se sentent à l'aise : informer et sensibiliser les usagers à la notion de handicap pour une meilleure compréhension et une évolution du regard des autres

Partenariat sur des actions avec les structures handicap pour une meilleure prise en charge de l'usager (PEP CBFC, ACOGE, Les Yeux en promenade, France AVC, etc...)

Participation à la mise en place de la Nuit du Handicap au Parc du Château de Pouilly

Aménagement des espaces et des activités : accessibilité et aménagement des 2 sites avec ces publics, mise en place d'activités adaptées à tous, communication adaptée

Embauche de personnel supplémentaire sur des périodes de vacances pour permettre un accueil de qualité de jeunes en situation de handicap en lien avec la plateforme du handicap des PEP CBFC et la CAF 21

Formation interne : formation continue et qualification de l'équipe pour faciliter l'accueil de personnes en situation de handicap

Accueil d'activités dans les locaux : atelier relaxation proposé par l'Espace Socioculturel de l'Acodège, Ateliers Parenthèse de LADAPT, activités théâtrales et sportives, groupes de paroles

- **Le développement du vivre ensemble dans un quartier pluriculturel**

Développement du **partenariat** avec les **foyers Blanqui** : partage de projets avec la Croix Rouge qui gère le **CADA** et l'**ADEFO** qui gère le **centre d'hébergement d'urgence Blanqui** et accueille une cinquantaine de MNA (**mineurs non accompagnés**) → mise en place d'**ateliers parents/enfants** les mercredis après-midi avec les familles du CADA et du CHRS, **activités avec les MNA avec l'Accueil Jeunes** les samedis, **animations de proximité sur le parking entre les 2 foyers avec les familles**, construction d'**outils de communication dédiés aux publics des foyers** (traduits en plusieurs langues) et **participation à des réunions d'équipe** du CHRS ou du CADA

Mise en place de **projets favorisant la découverte de l'autre**, valorisant la découverte d'une culture

Création de liens avec les personnes des foyers pour les amener à sortir des foyers, leur offrir une parenthèse dans un quotidien complexe (**places réservées sur des sorties, organisation d'animations hors les murs avec elles, travail avec les foyers dans la durée sur la propreté des espaces communs**)

Organisation d'un séjour familles/adultes dans le Département durant l'été en associant des personnes **participant aux ateliers sociolinguistiques**

Mise en place d'actions qui réunissent des réfugiés et des habitants avec le CESAM dans le cadre du **projet Ensemble !**

Valorisation de l'**enrichissement de la diversité culturelle** dans le cadre d'**événements d'animation de la vie sociale du quartier** (fête de quartier)

Dates ou périodes des actions :

Toute l'année sur des temps de journée, soirées et week end

Lieu(x) de déroulement des actions

- . 2 sites de l'Espace et de l'Envers Baudelaire,
- . parcs du quartier,
- . parking des foyers Blanqui,
- . gîte collectif de la Région pour l'organisation de séjour familles/adultes

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

- Personnes âgées, hommes et femmes (+ de 65 ans)
- Tous les publics en situation de handicap
- Participants des ateliers sociolinguistiques
- Familles accueillies au CADA et au CHRS Blanqui (adultes, jeunes et enfants)
- Familles issues de l'immigration

Tarifs pratiqués :

Actions gratuites, tarifs uniques symboliques, ou tarification différenciée proportionnelle aux revenus

Partenaires :

- CCAS, FAPA, SIEL BLEU, Maison des Seniors, OPAD, Accueil de jours les Marronniers, EHPAD Pierre Laroque, Mutualité Française, Fédération des Centres Sociaux, divers acteurs intervenant auprès des seniors, ...

- LADAPT, Les Yeux en Promenade, antenne locale de la Nuit du Handicap, France AVC, RESEDA, Espace Socioculturel de l'Acodège, CMP, plateforme du handicap, CAF 21, divers acteurs intervenant autour du handicap, ...

- ADEFO, Croix-Rouge, CESAM

Critères d'évaluation :

- Accompagnement du vieillissement de la population :

Participation des personnes âgées

Repérage des besoins chez les personnes âgées

Offre proposée par la structure en réponse aux besoins identifiés

Bien-être des personnes âgées

- Inclusion des personnes en situation de handicap :

Participation de personnes en situation de handicap

Intégration de la notion de handicap dans les actions et les activités mises en place

Adaptabilité de la structure à l'accueil de tous les handicaps

Qualité de l'accueil pour les personnes en situation de handicap

Evolution des regards sur le handicap

Mixité entre des personnes en situation de handicap et des personnes valides

- Développement du vivre ensemble :

Participation des familles issues de l'immigration

Réceptivité des publics à se découvrir, se comprendre et à s'engager collectivement dans le respect des différences culturelles

Intentionnalité à explorer, envisager et défier les obstacles, les valeurs et les comportements

Egalité d'accès aux services et aux actions

Enrichissement des uns et des autres dans une mixité active

Budget prévisionnel annuel de l'action : 65 055 € pour 2022, 66 030 € pour 2023, 67 020 € pour 2024 et 68 025 € pour 2025

Participation financière de la Ville : 46 200 € pour 2022, 46 200 € pour 2023, 46 200 € pour 2024 et 46 200 € pour 2025



FICHE ACTION 3 – L'accompagnement des familles

Domaine : L'accompagnement de la parentalité

Nom de l'action :

Le développement du pouvoir d'agir des parents dans le projet social

L'accompagnement de la fonction parentale

L'accompagnement de la grand-parentalité et de l'intergénérationnel

L'animation d'un réseau parentalité

Objectifs de l'action :

- Augmenter le pouvoir d'agir des familles en favorisant leur implication, en les rendant actrices pour faire évoluer leur quotidien
- Favoriser la confiance en soi des parents, en leurs capacités à agir
- Favoriser le vivre ensemble en recentrant sur des problématiques d'intérêt collectif
- Prendre en compte la parole des parents, qu'ils se sentent écoutés et soutenus
- Permettre aux parents de prendre du temps pour soi et de s'impliquer dans d'autres projets que ceux sur la parentalité
- Permettre aux parents de se sentir moins seuls face aux problématiques parentales
- Atténuer le sentiment de culpabilité des parents en cherchant des solutions avec eux quand ils sont dans une impasse
- Favoriser l'identification de personnes ressources pour les parents (professionnels et autres parents) vers lesquelles le parent peut demander de l'aide, se faire accompagner sans avoir peur d'un jugement
- Rendre les parents acteurs de leur parcours de vie en travaillant ensemble
- Permettre aux grands-parents de jouer un rôle éducatif lors de la garde de leurs petits enfants
- Valoriser les grands-parents
- Permettre aux grands-parents de partager des moments agréables avec leurs petits-enfants et de se sentir utiles autrement qu'à travers le service rendu à leurs enfants
- Permettre à des grands-parents de se rencontrer, de se transmettre des idées, des conseils, d'échanger sur leurs difficultés

- Favoriser la cohérence, la continuité et la complémentarité dans l'accompagnement des familles

Moyens de l'action :

Moyens humains : une référente famille (1 ETP), une animatrice famille (0,5 ETP), une animatrice d'accueil avec un parcours dans la petite enfance (1 ETP)

Moyens matériels et logistiques :

- 2 sites de l'Espace Baudelaire et de l'Envers Baudelaire,
- 1 triporteur, des vélos électriques avec une remorque et un barnum pour les actions hors les murs.

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

Prestation de service Animation Collective Familles de la CAF 21 **(23 332 €)**

Prestation de service CLAS de la CAF 21 **(7 363 €)**

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :

Le développement du pouvoir d'agir des parents dans le projet social

Implication de parents dans le collectif d'habitants Baudelaire qui gère le projet aux côtés de l'équipe professionnelle en vue de les faire participer aux différentes commissions qui aideront l'équipe à évaluer/ajuster le projet et les actions de la structure (commission enfance/jeunesse/éducation)

Formation d'un collectif de parents représentant les différents micro-quartiers afin de les accompagner dans l'**organisation d'actions collectives famille, d'évènements** à thèmes en fonction de leurs envies et des besoins repérés sur le secteur

Création d'un espace d'accueil pour les parents, avec ou sans leur(s) enfant(s)

Développement du partenariat avec les établissements scolaires, les ALSH et les multi-accueils dans lesquels les familles sont déjà présentes

Accompagnement des familles en partant de leurs projets, sous le prisme de l'intérêt collectif et en veillant à ce que **chacun trouve sa place et puisse s'exprimer**

Identification de l'Espace Baudelaire et de l'Envers Baudelaire comme des lieux de vie et d'échanges que les parents peuvent s'approprier collectivement

Appui sur des axes de travail qui fonctionnent **pour favoriser l'implication des familles** :

- **L'accueil Jeune** : impliquer les familles des jeunes fréquentant l'AJ autour d'un projet construit par les ados pour leur faire découvrir le centre social
- **Le CLAS**, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : dispositif qui s'appuie sur la scolarité et l'ouverture culturelle pour soutenir la parentalité, dans lequel l'implication des parents auprès de leur(s) enfant(s) et de leur scolarité est une priorité. Identification de problématiques éducatives à travers le CLAS.

Animation d'un CLAS élémentaire et d'un CLAS Secondaire à l'Espace Baudelaire

- Un **séjour familles/adultes** préparé avec les personnes identifiées pour participer au projet

- L'accompagnement de la fonction parentale

Développement de cafés parents avec les écoles élémentaires du quartier en priorisant les secteurs Stalingrad, Clos de Pouilly et La Charmette en lien avec le Responsable Educatif de Quartier et en s'appuyant sur les ressources du réseau parentalité

Développement du travail avec les partenaires sociaux qui accompagnent les familles individuellement avec la mise en place d'un accompagnement physique pour les premières rencontres, afin de favoriser l'identification et la relation de confiance

Délocalisation des activités vers les **structures fréquentées par les familles les plus vulnérables qui ne viennent pas à l'Espace Baudelaire**

Mise en place de **conférences-débats** entre parents et professionnels **autour de problématiques éducatives** avec des intervenants qualifiés pour proposer des réponses autour des préoccupations éducatives

Création d'espaces collectifs pour favoriser le partage de pratiques et pour passer du temps en famille

Proposition d'actions collectives pouvant aider à la gestion du quotidien familial et visant l'épanouissement de tous

Mise en place d'**ateliers parents/enfants** autour du bien-être familial pour favoriser l'équilibre du parent, de l'enfant et de leur relation

Mise en place d'**ateliers de prévention parents et/ou enfants** autour de problématiques communes (exemple : le burn out parental, les troubles de l'oralité, les addictions, les droits et les devoirs des mineurs, etc...)

- L'accompagnement de la grand-parentalité et de l'intergénérationnel

Organisation d'ateliers grands-parents/petits-enfants sur les périodes de vacances

Appui sur les **compétences de certains habitants** pour favoriser la **transmission de savoirs**

Organisation de projets intergénérationnels entre différents partenaires du quartier (structures accueillant des personnes âgées et ALSH ou multi-accueils)

Organisation d'actions tout public favorisant la rencontre entre générations (fête de quartier, repas d'habitants, concerts, ...)

- L'animation d'un réseau parentalité

Organisation d'une **rencontre du réseau parentalité** deux fois par an afin de fédérer les acteurs intervenant autour de la parentalité sur des **problématiques communes**

Meilleure **connaissance des compétences des différents membres du réseau parentalité** pour pouvoir les solliciter dans l'**animation de temps d'échange** entre parents et/ou enfants, **orienter et informer les familles** sur l'existant en fonction de leur demande

Rencontre avec les familles qui ont le plus de besoins et identification des besoins que les familles ont du mal à évoquer en s'appuyant sur le réseau parentalité

Dates ou périodes des actions

En journée ou en soirée la semaine, le week end ou sur les vacances

Lieu(x) de déroulement des actions

- . 2 sites de l'Espace Baudelaire et de l'Envers Baudelaire,
- . Hors les murs, sites des structures petite enfance, écoles, La Vapeur, foyer Blanqui, CADA Blanqui

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Parents, grands-parents, jeunes enfants, enfants, adolescents, professionnels intervenant autour de la parentalité, personnes âgées

Tarifs pratiqués :

Gratuité, tarifs uniques symboliques, tarification différenciée proportionnelle aux revenus

Partenaires

Services Education/Jeunesse et Petite Enfance de la Ville, CAF 21, CADA Blanqui de la Croix Rouge, foyer et multi-accueil Blanqui ADEFO, Espace Solidarité Familles, PMI, PRE, multi-accueils (Delaunay, Roosevelt, Balzac), micro-crèches, RAM, ALSH, école Lamartine, école Alain Millot, école Château de Pouilly, école Coteaux du Suzon, Collège Malraux, Collège Clos de Pouilly, Lycée Charles de Gaulle, Responsable Educatif de Quartier Grésilles/Toison d'Or, directeurs des groupes scolaires Lamartine, Coteaux du Suzon, Clos de Pouilly et Alain Millot, ALSH Baudelaire et Château de Pouilly des PEP CBFC, Fédération des Centres Sociaux, référente famille de la Maison Maladière, espace numérique Baudelaire, école des parents et des éducateurs, EHPAD Pierre Laroque, Accueil de jour les Marronniers, La Vapeur, Cinécyclo, APSALC, ...

Critères d'évaluation :

Degré d'implication des familles

Diversité des familles impliquées et/ou participantes

Motivations des familles impliquées

Evolutions des situations familiales

Relations entre les familles

Evolution des relations intrafamiliales dans le projet (parents/enfants et grands-parents/petits enfants)

Soutien des parents et des grands-parents par l'Espace Baudelaire

Partage et transmission entre les générations

Ressenti global des familles

Bien-être des parents

Evolution de la confiance des parents

Capacité de la structure à identifier des besoins prioritaires

Travail entre les partenaires au sein du réseau parentalité pour soutenir la parentalité

Découverte et enrichissement culturels des familles

Mixité sociale et culturelle des familles

Budget prévisionnel annuel de l'action : 125 463 € pour 2022, 127 345 € pour 2023, 129 255 € pour 2024 et 131 194 € pour 2025

Participation financière de la Ville : 89 100 € pour 2022, 89 100 € pour 2023, 89 100 € pour 2024 et 89 100 € pour 2025



FICHE ACTION 4 – L'accompagnement des parcours de vie des jeunes

Domaine : L'accompagnement des jeunes dans une approche collective

Nom de l'action :

L'engagement des jeunes

L'autonomisation des jeunes

La prévention des risques de déviance et de décrochage scolaire chez les jeunes

Objectifs de l'action :

- Favoriser la prise de décision collective et les choix des jeunes
- Impliquer les jeunes dans la vie de la structure autour d'une construction collective de projets
- Favoriser l'implication de jeunes dans le Collectif d'habitants Baudelaire pour relayer la parole des jeunes dans cette instance
- Valoriser les compétences des jeunes
- Renforcer les liens entre les jeunes
- Intégrer progressivement des préadolescents vers l'Accueil Jeunes pour permettre un passage en douceur entre des modalités d'accueil qui ne conviennent plus aux jeunes tout en continuant de les sécuriser avec leurs familles
- Favoriser l'émancipation des jeunes et ainsi leur permettre d'être acteurs de leur citoyenneté
- Concevoir les actions collectives comme autant d'occasions de sensibilisations thématiques en groupe et d'élargissement de l'ouverture culturelle, sportive ou de loisirs
- Renforcer et enrichir la prise en charge individuelle
- Repérer et agir contre le décrochage scolaire et certaines formes de déviance, de mal être global de certains jeunes, accentués par la crise sanitaire

Moyens de l'action :

Moyens humains : 2 animateurs jeunesse en ETP, une référente famille en ETP et une animatrice famille à mi-temps

Moyens matériels et logistiques : 2 sites de l'Espace Baudelaire et de l'Envers Baudelaire

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :
Prestation de service ordinaire de la CAF 21 (3 987 €)

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :

- L'engagement des jeunes

Accompagnement d'une démarche citoyenne et participative chez les jeunes en les amenant à choisir collectivement et à organiser des actions ensemble, à co-construire des projets (avec les animateurs, des intervenants, des partenaires), à s'investir dans une instance décisionnaire de la structure comme le Collectif Baudelaire

Inscription des jeunes dans la vie du quartier en leur permettant de comprendre le fonctionnement de la Ville, en les encourageant à participer aux Ateliers de quartier Varennes Joffre Toison d'Or, en leur permettant d'identifier les différents espaces où ils peuvent s'investir, en relayant auprès d'eux des informations sur des besoins/attentes/problématiques de la Ville, de la société, en les amenant à s'investir dans les événements organisés par l'Espace Baudelaire et à s'engager dans des projets solidaires, d'éducation, de protection de l'environnement, ...

Accompagnement pour faire émerger les initiatives individuelles et collectives des jeunes en favorisant l'expression des attentes, des besoins, des propositions et des prises d'initiatives. Pour ce faire :

- **Organisation de moments de réflexion et d'échanges propices à l'expression des envies, des opinions** en créant les espaces et les moments dans cet objectif, en mettant un cadre favorisant la prise de parole de chacun et le choix collectif (**construction d'un séjour par les jeunes pour l'été 2022** avec une douzaine de jeunes)
- **Travail sur la mobilité des jeunes** (réalisation d'heures de bénévolat par des jeunes pour les aides au permis de conduire, pour la bourse étudiante, mettre en place des actions permettant aux jeunes de sortir du quartier, de la ville, de la région ou du pays, et favoriser l'intégration en milieu professionnel avec l'accompagnement sur la recherche de stages par exemple)
- **Accompagnement vers le faire soi-même et le faire ensemble** en impliquant les jeunes dans les différents choix liés à leur espace dédié (aménagement, déco, règles de vie), en les invitant à être à l'initiative, projeter, organiser, mener un projet et en faire le bilan, en les accompagnant vers des dispositifs permettant de mener leurs projets (ANCV, dispositifs du CRIJ BFC comme Déclis, diffusion de la e-carte avantages jeunes du CRIJ BFC à l'Espace Baudelaire)

Développement de liens entre les jeunes et les autres générations. Les rapports intergénérationnels basés sur l'échange, l'écoute, la confiance et le respect réciproque, sont bénéfiques pour les uns comme pour les autres. Pour les aînés, c'est l'occasion de transmettre, raconter des moments de vie, faire découvrir des activités, partager leur

expérience. Pour les jeunes, ce sont des moments privilégiés de découverte, d'attention et également de partage de leurs propres activités. L'Espace Baudelaire est donc attentif à créer des espaces de rencontres et d'échanges favorisant les liens intergénérationnels et permettant en particulier d'échanger sur les valeurs des aînés et des jeunes, leur rapport à leur environnement, à la société, etc... Et ainsi, participer à un enrichissement personnel et au développement du lien social.

- **Organisation d'actions intergénérationnelles** (activités partagées comme la fête de quartier, le repas d'habitants, évènements, soirées débats, cinéma, théâtre...) et d'actions autour de la parentalité (aménagement des sites avec des ateliers couture, activités dans le Fab Lab, animations hors les murs, sorties familles, séjour familles/adultes...)
- **Transversalité** entre les pôles **jeunesse / famille / adulte** de la structure et mise en place **d'actions passerelles** pour permettre **l'intégration des jeunes à l'Accueil Jeunes** en impliquant les parents, des temps de rencontre entre les structures jeunes et les structures accueillant des personnes âgées
- **Création et utilisation d'outils de communication intergénérationnels** en adaptant ces outils à tous les publics et en jouant un rôle de transmission envers les jeunes, les adultes et les personnes âgées pour s'approprier tous les outils de communication (réseaux sociaux)

- L'autonomisation des jeunes

Développement d'un réseau jeunesse en identifiant les partenaires potentiels et les ressources du territoire : mettre en lien/alimenter le réseau autour du jeune, interpeller les partenaires sur certaines problématiques pour lesquelles l'animateur n'est pas compétent

Animation de ce réseau jeunesse en identifiant les participants (et en se faisant identifier par eux : valoriser l'expertise de l'animateur jeunesse, rendre visible et lisible sa qualité d'expert de terrain)

Information sur les dispositifs existants/les projets possibles

Organisation de temps de **rencontre et d'échanges sur des problématiques identifiées**/des besoins identifiés

Accompagnement du jeune au quotidien dans son évolution pour créer un lien de confiance, une relation privilégiée et être plus à même de connaître/identifier les difficultés, les besoins du jeune

Présence active sur le terrain pour aller à la rencontre des jeunes non captifs et créer une proximité de quartier avec ceux qui sont déjà connus par l'équipe

Communication sur les missions/champs d'intervention de l'AJ auprès des jeunes et des parents, des partenaires

Aller vers les familles, communiquer tout en respectant l'inimité du jeune

Organisation de temps de loisirs collectifs avec les jeunes MNA (mineurs non accompagnés) en lien avec l'ADEF0 : participation à des réunions d'équipe de l'ADEF0 pour construire des temps de rencontre et de création de liens avec les MNA, notamment sur des ateliers de rue vers le foyer, puis accueillir ces jeunes sur des loisirs collectifs à l'Envers Baudelaire ou le city stade une fois ce lien créé

- La prévention des risques de déviance et de décrochage scolaire

Mise en œuvre d'actions de sensibilisation en partenariat avec les Collèges et le Lycée : créer/entretenir le lien, organiser des réunions collectives avec les collèges/lycées, les parents, les partenaires jeunesse en utilisant notamment des outils déjà éprouvés

Accueil et animation autour de l'exposition sur la justice pour les mineurs « Mes droits, mes devoirs » et le dispositif « Démocratie et Courage » développé par la Fédération Léo Lagrange pour travailler avec les jeunes sur les discriminations, la violence par le biais d'interventions menées sur les temps scolaires dans le cadre du CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté)

Accueil de mesures de responsabilisation à partir de conventions partagées avec les Collèges Malraux, Collège Roupnel et Collège Carnot lors de l'exclusion d'élèves collégiens pour pouvoir les accueillir et travailler avec eux en lien avec les motifs de leur exclusion

Développement de l'animation de proximité : lutter contre la déscolarisation et le décrochage scolaire en accompagnant dans la résolution de problématiques autour de la précarité, en favorisant le renforcement des liens sociaux pour pouvoir repérer le mal être chez certains jeunes (Promeneurs du Net), en allant à la rencontre des jeunes non captifs, en travaillant en partenariat avec le service de Médiation/Prévention de Dijon Métropole qui va intervenir dans la rue et au domicile des habitants sur des enjeux de parentalité et en prévention de l'absentéisme, du décrochage et de l'exclusion scolaire

Point relais d'informations/de rencontres et mise à disposition d'outils de prévention (prospectus, moyens de contraception etc.), écoute des jeunes en provoquant des sujets, en les accompagnant vers les partenaires compétents quand ils se confient ou qu'il est observé des déviations

Débats, échanges sur les conduites à risques : espaces dédiés, identification et disponibilité (personnes de confiance), mise en place d'activités ludiques (jeux) sur les thématiques pour sensibiliser les jeunes, soirées à thème (téléphone, écrans, alcool, drogues, sexe, réseaux sociaux etc ...)

Dates ou périodes de l'action

Les mercredis, les samedis et les jours des vacances scolaires pour les actions sur le temps libre des jeunes

Les jours de semaines et soirées pour les actions partenariales, dans le cadre du CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) avec les Collèges et le Lycée ou dans le cadre de mesures de responsabilisation qui sont menées sur les temps scolaires

Lieu(x) de déroulement de l'action

- 2 sites de l'Espace Baudelaire et de l'Envers Baudelaire,
- espaces publics,
- locaux du Collège Malraux et du Lycée Charles de Gaulle

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

- Les jeunes de 11/17 ans scolarisés ou pas, issus du quartier
- Une cinquantaine de Mineurs Non Accompagnés accueillie au foyer Blanqui
- Les jeunes de 18/25 ans
- Les familles des jeunes

Tarifs pratiqués :

Gratuité, tarifs uniques symboliques ou tarification différenciée proportionnelle aux revenus des familles et des jeunes

Partenaires :

Collège Malraux, Collège Clos de Pouilly, Collège Roupnel, Collège Carnot, Lycée Charles de Gaulle, ALSH Baudelaire et ALSH Chateau de Pouilly, ADEFO, CADA, La Vapeur, autres centres sociaux / MJC, MILO, service Médiation/Prévention de Dijon Métropole, PJJ, service Education Jeunesse de la Ville, CRIJ BFC, ...

Critères d'évaluation :

L'amplitude de la participation des jeunes

- Nombre de participants
- Régularité de leur participation

La diversité de la participation

- Participation paritaire entre filles et garçons
- Ages des participants
- Participation des jeunes issus des diverses couches sociales, en particulier les couches populaires
- Participation des familles des jeunes
- Participation des jeunes issus de l'immigration
- Participation des plus précaires
- Participation équilibrée des différents IRIS composant le quartier Varennes/Joffre/Toison d'Or

Les différences d'implication des jeunes

- Participation individuelle des jeunes
- Participation collective

L'autonomie des jeunes

- Quels sont les rôles et les responsabilités des jeunes dans les actions ?
- Les actions initiées par les jeunes sont-elles en capacité d'être conduites en autonomie ?
- Les jeunes proposent-ils des actions nouvelles, viennent-ils enrichir le projet jeunesse ?
- Motifs de l'implication ou de la participation des jeunes
- Progression vers la responsabilisation des jeunes
- Prise en charge des jeunes

L'Engagement des jeunes

- Nombre de projets portés par les jeunes
- Capacité des jeunes à prendre des décisions et faire des choix
- Durabilité dans l'engagement des jeunes
- Nature des projets portés par les jeunes/ Ces actions sont-elles bien représentatives de l'intérêt général ?

Les moyens dédiés

- Les ressources mises à la disposition de la participation des jeunes : humaines, matérielles, financières

Portée/efficacité de la prévention du décrochage scolaire et des formes de déviance

- Nombre de mesures de responsabilisation confiées par les établissements

- Confiance des établissements pour faire intervenir les animateurs sur les temps scolaires
- Déroulement de ces mesures et animations préventives : participation des jeunes, portée sur les jeunes, observations sur les comportements à l'issue de ces mesures
- Fréquentation des jeunes à l'Accueil Jeunes après ces rencontres contraintes
- Messages/discours portés par les pairs dans la durée

Budget prévisionnel annuel de l'action : 125 463 € pour 2022, 127 345 € pour 2023, 129 255 € pour 2024 et 131 194 € pour 2025

Participation financière de la Ville : 89 100 € pour 2022, 89 100 € pour 2023, 89 100 € pour 2024 et 89 100 € pour 2025



FICHE ACTION 5 – La médiation culturelle

Domaine : Le développement d'une culture d'émancipation et d'épanouissement des habitants à travers la médiation culturelle

Nom de l'action :

Le développement d'ateliers culturels comme moyen d'expression et d'échange entre les habitants

Le développement d'une vitalité culturelle de proximité avec les acteurs locaux

La médiation culturelle comme vecteur de liens intrafamiliaux et interfamiliaux

La médiation culturelle comme méthode pour entraîner tous les jeunes vers le plaisir de découvrir et d'apprendre

Objectifs de l'action :

- Faire émerger la créativité chez chacun
- Proposer des actions culturelles / artistiques favorisant le bien-être
- Encourager la mixité et l'interculturalité
- Rendre l'art et la culture accessibles à tous
- Encourager la participation de tous et les actions collectives
- Encourager le lien social entre les participants : permettre aux participants de se rencontrer, d'échanger, de s'enrichir mutuellement, de créer ensemble
- Lutter contre l'isolement et l'exclusion par le prisme de l'art et de la créativité
- Ouvrir les regards, participer à l'éveil des consciences, inviter simplement à l'émerveillement
- Établir un pont entre culture dite « légitime » et culture dite « populaire »
- Proposer la découverte et l'apprentissage de techniques artistiques
- Engager une démarche sociale à travers l'organisation de ces actions culturelles avec la mixité des publics, leur accessibilité et le partage qu'elles procurent
- Offrir aux participants une sorte de refuge ou d'évasion
- Accompagner et faciliter l'accueil de projets et d'initiatives d'habitants tournés vers l'art de proximité
- Diversifier les pratiques artistiques

- Soutenir les pratiques amateurs
- Prendre du temps en famille, vivre un moment convivial pour améliorer les relations intra familiales
- Rencontrer d'autres familles du quartier afin de favoriser la création de liens sociaux
- Être identifié par les familles comme un lieu ressources
- Permettre la découverte des jeunes et développer leur ouverture d'esprit
- Développer la curiosité des jeunes
- Faciliter l'accès aux arts et à la culture des jeunes
- Favoriser la connaissance et la créativité des jeunes
- Développer l'esprit critique des jeunes
- Faciliter la participation des jeunes à la vie culturelle
- Accueillir le jeune dans une démarche valorisante

Moyens de l'action :

Moyens humains : équipe professionnelle de l'Espace Baudelaire (8,18 ETP), associations culturelles / folkloriques du quartier et partenaires culturels

Moyens matériels et logistiques :

- 2 sites de l'Espace Baudelaire et de l'Envers Baudelaire,
- moyens logistiques de la Ville (scène), écran et vélo générateur d'énergie pour les projections (Cinécylo), projecteurs et sono des acteurs culturels ou de la structure, matériaux de récupération priorités sinon achats pour les créations artistiques, ...

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

Prestation de service Animation Globale Coordination de la CAF 21 (**69 739 €**)

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :

- **Le développement de projets de médiation culturelle comme moyen d'expression et d'échanges entre les habitants (jeunes ou adultes)**

Organisation de projets accessibles et ouverts à tous, notamment aux **personnes qui se sentent éloignées de l'univers culturel** ou de leur propre créativité

Animation d'un réseau d'acteurs et de **structures partenaires**

Animation des activités à destination des différents publics, en étant dans une **posture de « passeur »**

Mise en place de projets autour de l'alliance « **culture/bien-être** » afin d'inviter à l'insouciance et à l'imagination

Organisation d'ateliers créatifs (écriture, art plastique, spectacle vivant, musicalité...)

Organisation de sorties culturelles (spectacles, concerts, visites, rencontres, festivals... des moments toujours suivis d'un temps d'échange convivial)

Actions menées dans le cadre d'appels à projets (ville de Dijon, DRAC, Fondations, etc)

Collaborations inédites et actions en partenariat à construire avec des associations ou des institutions culturelles (TDB, Le Dancing, La Vapeur, l'Opéra, Cinécylo, Itinéraires singuliers...)

Projets pluridisciplinaires / multi-partenariaux

- Le développement d'une vitalité culturelle de proximité avec les acteurs locaux

Développement de « l'Espace des assos » pour permettre aux associations culturelles du quartier de réfléchir et co construire ensemble des projets collectifs

Construction d'une programmation annuelle dans le cadre du Café soleil avec les acteurs de l'espace des assos (expositions, théâtre, musique, débats, contes, lecture) afin de permettre aux habitants d'avoir une proposition culturelle variée sur leur quartier en s'appuyant sur les associations culturelles qui créent et qui répètent dans les locaux

Mutualisation des locaux, du matériel acquis par la structure pour **faciliter le travail artistique amateur**

Synchronisation d'un calendrier des évènements culturels sur le quartier

Organisation de temps d'échanges et de partage entre les acteurs et les habitants spectateurs après les spectacles, dans l'espace café, pour créer une autre atmosphère que les spectacles culturels « classiques », affirmer leur accessibilité auprès des habitants, créer une proximité pour encourager les habitants à revenir

- Le développement d'ateliers, d'actions de médiation culturelle à destination des familles pour renforcer les liens intrafamiliaux et les relations interfamiliales

Organisation d'ateliers parents/enfants, de sorties et d'actions familles culturels avec des objectifs éducatifs sur différents temps appropriés aux rythmes de vie des familles du territoire (mercredis, week-end, vacances scolaires)

- La médiation culturelle comme méthode pour entraîner tous les jeunes vers le plaisir de découvrir et d'apprendre

Développement de l'accès à l'art pour les jeunes à travers des **actions ludiques**

Organisation d'actions visant à mettre les jeunes en relation avec une offre artistique ou culturelle (exposition, concert, pièce de théâtre, performance artistique, œuvre littéraire ou cinématographique)

Visite des coulisses de lieux emblématiques à Dijon avec les jeunes et **découverte des métiers de la culture**

Mise en place d'ateliers autour de différentes disciplines artistiques dans lesquels les échanges et l'épanouissement des jeunes priment sur le résultat artistique (**projet graff à l'Envers Baudelaire**)

Diversité des formes d'expression culturelle et des **formes de participation à la vie culturelle** : élargir l'accès des jeunes aux moyens de création individuelle et collective

Initiation de projets de création partagée (projet de création artistique dans le cadre de l'embellissement de l'Envers Baudelaire, par exemple avec une résidence d'artistes)

Collaborations avec des groupes amateurs ou semi-professionnels

Développement de partenariats avec des acteurs culturels comme La Vapeur, le TDB,...

Dates ou périodes de l'action

Soirées, week end, journées des mercredis, samedis ou des jours de vacances

Actions, projets ponctuels, sous forme de stages avec des durées courtes ou qui s'inscrivent dans la durée sur plusieurs semaines ou mois

Lieu(x) de déroulement de l'action

- 2 sites de l'Espace Baudelaire et de l'Envers Baudelaire,
- La Vapeur, Opéra, TDB, ...
- hors les murs sur l'espace public

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Tous publics (jeunes, adultes, personnes âgées, familles, hommes/femmes, initiés et non-initiés aux projets culturels)

Tarifs pratiqués :

Gratuité, tarifs uniques symboliques, tarification différenciée proportionnelle aux revenus des familles

Partenaires :

La Vapeur, Opéra, TDB, DRAC, artistes amateurs, artistes semi-professionnels ou professionnels, musées, établissements scolaires, service culturel de la Ville, ...

Critères d'évaluation :

La participation aux projets/aux ateliers/aux actions/aux spectacles

- Nombre total de participants
- Diversité des participants (adultes/jeunes/seniors/intergénérationnel/hommes/femmes)
- Nombre de participants à chaque atelier/action/projet, spectacle...
- Nombre de participants venus à plusieurs ateliers/actions, projets, spectacles
- Nombre de membres d'une même famille ayant participé au projet

Les échanges durant les actions/projets/spectacles

- Développement de relations de collaboration et d'entraide entre les participants
- Collaboration intergénérationnelle, interethnique, ...
- Développement de compétences chez les participants
- Transmission de compétences
- Entretien et maintien des sociabilités développées durant les projets, les actions
- Confiance en soi

La créativité/le bien-être/la découverte/l'apprentissage ... apportés par la médiation culturelle

- Pouvoir cathartique
- Estime de soi
- Développement de l'imaginaire
- Développement de la créativité
- Accessibilité aux actions
- Diversité artistique explorée

La pertinence des actions/projets/ateliers : par rapport au contexte, aux besoins des groupes cibles, l'effet attendu s'est-il produit ?

La durabilité des actions/projets/ateliers : les processus et les effets mis en mouvement sont-ils d'un caractère durable ?

L'impact des actions/projets/ateliers : quel effet le projet a-t-il sur le contexte de départ ?

L'efficacité des actions/projets/ateliers : les objectifs sont-ils atteints ?

L'efficience des actions/projets/ateliers : s'y prend-on correctement ? Les moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre se justifient-ils ?

Budget prévisionnel annuel de l'action : 51 114 € pour 2022, 51 880 € pour 2023, 52 658 € pour 2024 et 53 447 € pour 2025

Participation financière de la Ville : 36 300 € pour 2022, 36 300 € pour 2023, 36 300 € pour 2024 et 36 300 € pour 2025



FICHE ACTION 6 – L'accompagnement numérique

Domaine : L'accompagnement numérique des habitants

Nom de l'action :

- L'accompagnement des habitants dans l'évolution numérique
- L'éducation des jeunes aux enjeux du numérique

Objectifs de l'action :

- Garantir le même accès aux démarches à une population moins à l'aise avec internet, qui a du mal à s'en servir et qui peut se sentir exclue face à une administration qui se déshumanise
- Permettre la même utilisation des équipements de services publics aux habitants ayant des difficultés
- Accompagner les habitants dans l'apprentissage de démarches qui peuvent paraître de plus en plus complexes et dans lesquelles le parcours sur internet peut parfois paraître mal conçu ou peu intuitif
- Faire en sorte que les parents se sentent moins dépassés par les nouvelles technologies et disposent de plus de clés de compréhension pour assurer leur rôle éducatif
- Concourir au bien-être et à l'estime de soi
- Accompagner les écarts entre des jeunes hyperconnectés (tous équipés de matériel : smartphone) et certains jeunes qui n'ont au contraire aucun équipement (PC)
- Prévenir les problèmes provoqués par un usage prolongé : sommeil, vie avec l'autre et écoute des autres, communication instantanée, conduite à risque (notion de durée et de dépendance, habitude), accès facilité à tous les sites (propagandes négatives), publics qui peuvent être acteurs de ces dérives, notion d'isolement avec des jeunes qui construisent leur vie sociale au travers de ce support
- Sensibiliser sur les aspects négatifs :
 - La question des nouveaux métiers qui ont vu le jour (influenceurs sur les réseaux sociaux / coach Instagram – payés par les marques), l'aspect négatif que cela peut induire : se servir des pairs, course à celui qui a le plus de « suiveurs » qui suscitent des conduites à risques
 - Les blogs et les réseaux sociaux à travers lesquels les jeunes semblent répondre à une sorte d'injonction d'avoir des amis et de les mettre en avant sur leur réseau

- Le web sur lequel les adolescents peuvent s'engager et se désengager. L'action immédiate prime sur les conséquences potentielles des actes.
- Une information qui s'inscrit pour les jeunes dans l'instantanéité, avec la « culture du zapping », du « copié-collé », du « buzz » qui témoignent d'une prédominance du sensationnel et de l'émotionnel sur l'information raisonnée.

Moyens de l'action :

Moyens humains :

- 1 animateur jeunesse coordinateur numérique, référent Promeneurs du Net, qui coordonne les besoins des usagers avec l'espace numérique géré par les PEP CBFC dans le centre social,
- l'ensemble de l'équipe de l'Espace Baudelaire qui peut être « aidant numérique » sur des besoins urgents

Moyens matériels et logistiques : 1 espace numérique dédié dans la structure (Espace Baudelaire), géré par les PEP CBFC, avec une dizaine d'ordinateurs connectés et un espace FAB LAB avec des imprimantes 3D

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

Prestation de service Animation Globale Coordination de la CAF 21 **(69 739 €)**

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...)

L'accompagnement des habitants dans l'évolution numérique

Demande d'**habilitation de la structure fin 2021** comme « **Aidants Connect** », dispositif de l'Etat mis en place pour permettre aux professionnels accompagnant des personnes en difficulté avec le numérique dans la réalisation de démarches en ligne, de pouvoir le faire de manière sécurisée avec notamment une formation à l'appui

Recueil de besoins auprès des usagers (familles, seniors, jeunes) par le coordinateur numérique dans le cadre de la dématérialisation des démarches ou de campagnes de prévention à mener (projet autour de l'identité numérique avec le collège par ex)

Mise en place d'**ateliers collectifs autour du numérique à destination des parents** avec le Centre numérique, visant à favoriser l'insertion sociale et l'accès aux droits, faciliter la fonction parentale et prévenir des situations sociales et éducatives

Organisation d'ateliers (découverte d'internet, utilisation des tablettes, réalisation de sa carte de vœux, ...) **et de débats à l'occasion de cafés numériques** en lien avec le Centre numérique (identité numérique, 5G, éviter les arnaques sur internet, ...) à l'attention de tous les publics

- **Organisation d'animations à destination de tous les publics avec le Centre numérique autour d'un Fab Lab**, laboratoire collaboratif : aménagement de la salle d'accueil de l'Envers Baudelaire avec des ateliers du Fab Lab partagés avec les habitants, cafés réparation partagés avec le Fab Lab à l'Espace Baudelaire

L'éducation des jeunes aux enjeux du numérique

Dédiabolisation des supports

Accompagnement des parents qui sont parfois démunis (même avec Pronote...)

Développement du numérique comme outil éducatif : montage vidéo, jeux, recherches...

Posture de l'animateur qui doit s'emparer d'un rôle, échanger autour des pratiques et usages du numérique en restant formé, connecté, informé sans prendre de retard sur les aspects techniques et les usages, l'évolution du numérique : suivre des formations aux nouvelles technologies / être en lien avec les usages, observer les jeunes, établir un climat de confiance avec les jeunes (Promeneurs du Net), être à l'écoute des usages et des pratiques

Éveiller l'esprit critique : décryptage de l'image, prise de recul sur les nouveaux influenceurs (« quand c'est gratuit, c'est toi le produit », Fake News, ...)

Accompagner les jeunes dans leur construction identitaire : sensibilisation sur les identités numériques, l'image de soi, l'appartenance à un groupe ou à une communauté, le Cyber harcèlement

Accueil de mesures de responsabilisation en partenariat avec les Collèges avec le Centre Numérique suite à des usages inappropriés des réseaux sociaux par les jeunes

Dates ou périodes de l'action

Ouverture de l'espace numérique les mercredis (3h), les jeudis (2h), les vendredis (2h) et les samedis avec le FAB LAB (3h)

Organisation de cafés numériques en soirée

Lieu(x) de déroulement de l'action

Espace numérique dédié à l'Espace Baudelaire (PANDA)

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Tous les publics

Tarifs pratiqués :

Gratuité

Partenaires :

- Centre Numérique des PEP CBFC
- Collèges (mesures de responsabilisation)

Critères d'évaluation :

Participation aux ateliers

Diversité de la participation

Capacité à identifier les besoins d'accompagnement et à y répondre

Progression du degré d'autonomie des habitants

Accessibilité des habitants du quartier aux démarches en ligne

Moyens dédiés

Diversité des actions (ateliers/cafés numériques)

Usages du numérique par les jeunes, les adultes, les seniors dans leur vie quotidienne

Innovation des projets et des actions autour de ces enjeux

Portée/efficacité des mesures de responsabilisation avec les jeunes dans leur utilisation des réseaux sociaux

Budget prévisionnel annuel de l'action : 13 940 € pour 2022, 14 149 € pour 2023, 14 361 € pour 2024 et 14 576 € pour 2025

Participation financière de la Ville : 9 900 € pour 2022, 9 900 € pour 2023, 9 900 € pour 2024 et 9 900 € pour 2025

BUDGET PREVISIONNEL

Année : 2022

Dénomination de l'équipement :

ANNEXE 2 - Espace Baudelaire

CHARGES		PRODUITS	
60	- ACHATS	70	- PRODUITS
60453	- Prestations d'activités (y compris transport collectif et location matériels)	7060	- Participation des Familles
	46 877 €		12 838 €
60470	- Alimentation - Boissons (Goûters)	7061	- Ville Vie Vacances
	6 927 €		- €
60478	- Blanchisserie	70611	- Jeunesse et Sport
	- €		- €
6061	- Eau - Gaz - Electricité - Carburant	7062	- Conseil Régional
	12 165 €		- €
6062	- Produits pharmaceutiques	7063	- Conseil Général
	230 €		- €
6063	- Petit équipement - Produits d'entretien	7064	- Participation Ville de Dijon - PEL
	1 350 €		1 500 €
6064	- Fournitures adminis. & de bureau	7064	- Communauté d'Agglomérations
	1 250 €		
6068	- Matériel d'activité	7065	- Prestation de service CAF,MSA...
	7 860 €		98 454 €
TOTAL COMPTE 60		70651	- CAF Subvention
76 659 €			7 363 €
61	- SERVICES EXTERIEURS	70655	- ACSE
6132	- Location immobilière		- €
	- €	708	- Autres Prestations
6135	- Location mobilière		- €
	3 456 €	TOTAL COMPTE 70	
615	- Travaux d'entretien et réparations	120 155 €	
	3 000 €	74	- SUBVENTIONS & AUTRES PARTICIPATIONS
6156	- Maintenance	74	- Subvention Ville de Dijon
	4 426 €		330 000 €
616	- Primes d'assurance	74	- Subvention Ville de Dijon - Festival Nuits d
	2 867 €		500 €
617	- Etudes - recherches	7410	- Subvention de l'Etat
	- €		7 164 €
618	- Documentation	748	- Autres subventions
	298 €		- €
TOTAL COMPTE 61		748	- Subventions Fond Social Européen
14 047 €			- €
62	- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	TOTAL COMPTE 74	
621	- Personnel ext, Médecin et psychologue	337 664 €	
	2 540 €	75	- PRODUITS DE GESTION COURANTE
622	- Honoraires dont Com. Aux Comptes		- €
	604 €	76	- PRODUITS FINANCIERS
623	- Publicité - Publications		- €
	2 400 €	77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS
624	- Transports de biens et transports collectifs du personnel		- €
	- €	78	- REPRISES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
625	- Déplacements, missions, réceptions		- €
	1 308 €	79	- TRANSFERTS DE CHARGES
626	- Frais postaux & Télécom.		6 861 €
	2 803 €	TOTAL DES PRODUITS	
627	- Frais bancaires	464 680 €	
	665 €		
628	- Autres cotisations		
	408 €		
TOTAL COMPTE 62			
10 727 €			
63	- IMPÔTS		
63A	- IMPOTS - TAXES et versements liés aux frais de personnel		
	23 474 €		
63B	- IMPOTS - TAXES et versements non liés aux frais de personnel		
	- €		
TOTAL COMPTE 63			
23 474 €			
64	- CHARGES DE PERSONNEL		
64111	- Salaires bruts		
	213 921 €		
64112	- Salaires bruts emplois aidés		
	- €		
645	- Charges de S.S. & Prévoyance		
	71 544 €		
647	- Médecine du travail		
	1 827 €		
648	- Formations		
	1 100 €		
TOTAL COMPTE 64			
288 393 €			
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION		
	46 788 €		
66	- CHARGES FINANCIERES		
	- €		
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	- €		
68	- DOTATIONS AMORTISSEMENTS		
681	- Dotation aux amortissements		
	4 592 €		
68	- Dotation aux provisions		
	- €		
TOTAL COMPTE 68			
4 592 €			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
464 680 €		464 680 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE		0 €	



ANNEXE 3

Cadre de conventionnement avec les maisons d'éducation populaire

Préambule

Les associations d'éducation populaire jouent un rôle essentiel dans l'animation des quartiers. Une étude relative à ces structures, en 2013, a mis en avant deux caractéristiques importantes de l'offre dijonnaise, sa diversité et ses déséquilibres territoriaux. Il est donc apparu indispensable d'envisager un schéma volontariste d'amélioration de cette politique d'animation territoriale.

Par délibération du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal a adopté **le Schéma de Développement des Structures de Quartier 2015-2019**, afin de doter chacun des neuf quartiers dijonnais d'une structure socioculturelle, agréée centre social et en gestion associative. L'objectif était que chacune de ces structures construise un projet éducatif et social global, animé par une association d'éducation populaire, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Ville. Ce projet arrimé aux réalités de son territoire de rattachement, est fondé sur une large association des acteurs locaux et une implication forte des habitants dans son élaboration et sa mise en œuvre .

Les objectifs du schéma de développement des structures de quartier :

Le schéma de développement 2015-2019 des structures de quartier repose sur quatre principes :

- aboutir à une offre équilibrée répartie sur neuf quartiers dijonnais ;
- contenir la contribution de la Ville au niveau actuel (4 millions d'euros par an) ;
- proposer un projet éducatif et social par territoire reprenant le cadre de la circulaire CNAF de 2012 (9 agréments centre social) ;
- tendre vers une gestion associative de l'ensemble des équipements.

Ce projet d'animation de la vie sociale est porté par la combinaison des finalités qui animent aujourd'hui les associations d'éducation populaire, les MJC, les centres sociaux et les accueils jeunes. Il contribue à la mise en œuvre des politiques sociales, éducatives, culturelles et sportives de la Ville et constituera une base d'animation du partenariat local.

Le renforcement de la participation et de l'implication des habitants est également un axe fort du projet. Dans cette perspective, la mise en œuvre de ces orientations générales dépend fortement de la volonté des acteurs locaux de se saisir de cette dynamique pour conforter ou développer leur projet associatif. Les principales fédérations d'éducation populaire présentes sur le territoire dijonnais, qui ont été associées à cette réflexion, ont manifesté leur intérêt à s'impliquer dans la mise en œuvre d'un schéma de développement.

1. Un cadre d'orientations pour une nouvelle étape dans la relation entre les associations d'éducation populaire en charge d'un projet d'animation de la vie sociale et la ville de Dijon

Le schéma de développement, après 6 années de construction, arrive à une étape de maturité. Dans chacun des quartiers, tenant compte de l'ensemble des spécificités qui le compose, chaque association d'éducation populaire a construit, durant cette période, un projet d'animation de la vie sociale propre, en cohérence avec les objectifs annoncés. Ce cheminement a trouvé son équilibre et sa dynamique grâce à une relation

partenariale structurée, constructive et respectueuse de la place de chacun entre les représentants des associations d'éducation populaire, la CAF, les habitants et la Ville.

Cette réussite se doit d'être identifiée comme un travail collectif, qui s'inscrit dans une dynamique en perpétuel mouvement, nécessairement influencée par l'évolution de notre société, de la vie et des besoins des habitants.

Afin de maintenir la qualité et la pertinence des actions au service des habitants, mais également de favoriser leur participation active dans ce mouvement, la définition d'un corpus commun d'orientations et de priorités est indispensable afin de baliser le parcours collectif que nous souhaitons construire ensemble pour les 5 années qui viennent.

La ville de Dijon souhaite développer ce travail dans un référentiel autour de **5 axes structurants et prioritaires : la participation citoyenne, l'animation de proximité, l'accompagnement à l'usage numérique, les parcours éducatifs des jeunes et l'accompagnement à la parentalité.**

2. Les axes de développement prioritaires

La définition et la proposition de ces axes de développement s'inscrivent dans une logique de consolidation de la relation de partenariat et du dialogue de gestion entre les associations d'éducation populaire et la ville de Dijon.

2.1. Favoriser la participation citoyenne et le pouvoir d'agir des habitants

La ville de Dijon a fait fortement évoluer sa politique de participation citoyenne, en créant les conditions d'expression et de concertation avec les habitants chaque fois que cela est possible. Les maisons de quartier de par leur proximité avec les citoyens favorisent le pouvoir d'agir des habitants placé au centre de leur agrément centre social.

La municipalité souhaite aller encore plus loin, en positionnant les associations d'éducation populaire comme des lieux ressources de la participation, où chaque collectif d'habitants a la possibilité d'accéder à une salle pour se réunir, échanger, éventuellement trouver un appui pour organiser des échanges, un projet collectif. Véritable lieu de dynamique participative, il s'inscrit dans la continuité de la longue histoire de l'éducation populaire dans laquelle chaque habitant peut à côté de chez lui renouer avec l'échange, le collectif et participer à la vie de son quartier, de la cité.

Chaque lieu trouvera son identité propre en fonction de la volonté des participants et de leurs idées, café associatif, espace de rencontre, fab lab, tiers lieu, tout ça à la fois, peu importe, il s'agit là de créer les conditions du pouvoir d'agir ensemble.

Lieu d'échange, de débats, de projets collectifs, le fonctionnement, les niveaux de participation et les parties prenantes pourront revêtir différentes formes :

- des débats libres autour d'une thématique à l'initiative d'un groupe de personnes, des responsables de l'association d'éducation populaire en charge d'un projet d'animation de la vie sociale,
- une concertation pour un projet d'aménagement de quartier animée par la ville,
- la co-construction d'un projet porté par les habitants ou par l'association d'éducation populaire ou encore par la ville,

Le lieu disposera de règles élémentaires de fonctionnement permettant un accès facilité et des outils accessibles dans le respect de chacun. Un professionnel de la structure, l'animateur de la vie locale par exemple pourrait être le lien privilégié avec la ville, en fonction des projets et des sollicitations des habitants, favorisant ainsi la réactivité nécessaire aux dialogues avec la ville ou d'autres interlocuteurs.

L'enjeu de la participation des habitants est bien au cœur de nos objectifs partagés.

2.2. Développer une animation de proximité autour de pratiques innovantes comme l'« Aller vers » le « faire avec les habitants »

Les expériences menées par les associations d'éducation populaire auprès et avec les habitants durant ces 5 dernières années ont démontré le besoin de mettre en œuvre une animation des actions en prise directe avec la vie des usagers.

En effet, la résolution des difficultés sociales rencontrées par les habitants passe nécessairement par une relation « du faire ensemble », à la fois dans un cadre collectif en très grande proximité mais aussi à titre individuel dans la réalisation de démarche avec des pairs. Agir dans ce sens nécessite de définir une démarche qui favorise ces transformations basées sur quelques principes à articuler.

- Le pied d'immeuble par exemple est un lieu intermédiaire. Situé entre l'intimité de l'habitation privée et l'espace extérieur éloigné ou inconnu souvent insécurisant, il rassure et favorise la relation de confiance. Cet espace permet de réunir des conditions de lien social apaisées pour la mise en place d'une activité. En d'autres termes, il propose un côté « comme à la maison » qui met en confiance.
- Le cadre de l'activité collective dans lequel les habitants font quelque chose ensemble avec l'animateur, l'intervenant est concret. L'action de faire ensemble, de fabriquer, de réaliser construit une réussite collective qui structure le lien et favorise l'intérêt à l'autre, à un pair, à un voisin, une voisine et le respect mutuel. Cette démarche collective entraîne alors une modification sensible des capacités de chacun à réaliser positivement des choses, un objet, un plat, un écrit, etc. Cet effet influence sensiblement la posture individuelle dans le collectif et provoque des prises de conscience ainsi que des évolutions favorables qui bénéficient à la fois à chacune des personnes, au collectif et à la famille.
- La nature des activités et les supports d'animation proposés, de type ateliers de fabrication (bois, cuisine, réparation, jardinage, etc.), revêtent un intérêt important dans les effets attendus. Notamment par ce qu'ils provoquent dans la manipulation manuelle des outils, des matières, par ce qu'ils concrétisent dans la réussite d'un objet, d'un plat ou d'une expérience et enfin par ce qu'ils construisent dans l'image de soi. De même, les ateliers de lecture, d'expression ou de jeux entraînent, par les échanges nouveaux que l'activité induit (situation nouvelle, modification de la posture, découverte,...), des changements d'attitude et des adaptations aux situations rencontrées.
- L'Organisation d'animation d'activités culturelles et de manifestations festives (ciné plein-air, fêtes de quartier...) consolide les liens entre les habitants et les maisons de quartier. Ces jours de fêtes, où chacun-e participe via différents ateliers, favorisent le bien vivre ensemble, permettent de se retrouver en famille, entre voisins. Ils sont l'occasion pour les habitants, chacun à son niveau par choix ou opportunité, de prendre de nouvelles responsabilités voire d'engagement en tant que bénévoles. Ces expériences entraînent régulièrement la naissance de projets nouveaux mais surtout collectif entre usagers qui pour la plupart ne se le permettaient avant ça. Ces moments clôturent souvent l'année passée ensemble et ouvrent sur les perspectives à venir.

La démarche d'« aller vers » favorise la mobilisation des habitants dans leur quartier pour provoquer progressivement la rencontre et rendre les usagers acteurs de la vie sociale via des pratiques collectives. L'enjeu est d'impliquer et de faire participer les habitants à l'action qui est menée à l'échelle du quartier, mais aussi progressivement au fonctionnement des maisons de quartier.

2.3. Accompagner l'usage des outils numériques

Le numérique a envahi la vie quotidienne depuis une vingtaine d'années. Il a fortement modernisé les démarches de la vie quotidienne en les facilitant pour les usagers maîtrisant l'utilisation des outils numériques mais a contrario en les complexifiant pour les personnes éloignées de leur usage. Ce phénomène, loin d'être négligeable, vient amplifier le constat déjà préoccupant du non recours aux droits pour les familles en difficulté. L'effet de l'inadaptation numérique de certaines personnes ou groupes de personnes, qualifié d'illectronisme, touche plutôt les catégories sociales les plus fragiles et les plus isolées.

La municipalité veut renforcer et rendre prioritaire la mobilisation et les actions qui concourent à réduire ces inégalités d'accès et accompagner les usagers dans la sensibilisation et l'utilisation du numérique. Pour ce faire, elle souhaite que les agents d'accueil, les animateurs, les professionnels qui travaillent avec les familles dans les associations d'éducation populaire soient mobilisés et intègrent le réseau des aidants numériques. De plus, elle met à disposition des associations d'éducation populaire les espaces numériques pour accueillir et former les habitants en soutenant l'installation des équipements nécessaires (bornes numériques, scanner, imprimante, double écran, etc.) dans les espaces d'accueils pour favoriser l'accompagnement des usagers. Cette démarche vise à rendre autonomes les habitants dans l'utilisation quotidienne des supports numériques, il est donc nécessaire de former et de guider les usagers dans une démarche de « faire avec » et non de « faire à la place ». La ville propose et met gratuitement à la disposition des professionnels des formations spécifiques adaptées aux enjeux de l'illectronisme et de l'accompagnement des personnes en difficulté.

Cet axe de travail prioritaire doit permettre aux habitants d'accéder à leurs droits dans de bonnes conditions.

Les espaces de vie et les terrains d'activités des jeunes se sont largement modifiés avec l'avènement de l'espace numérique. Le digital a révolutionné nos modes de vie. S'il favorise l'accès à la connaissance et facilite de nombreuses tâches administratives, il a fortement élargi le champ de l'espace des échanges, les possibilités de relations et de rencontres dans un climat à la fois moins visible et plus inter-individuel. Ce phénomène a pris de court les professionnels plus rompus à l'animation de terrain plus physique et les a exclu, au moins dans un premier temps, de ce nouvel espace virtuel investi par les jeunes. Ce manque de régulation de la « toile jeunes » a donné lieu à de nombreuses problématiques identifiées par les spécialistes de la jeunesse et interroge fortement le rapport à ce nouvel espace digital par les professionnels du secteur, comment anime-t-on la « rue virtuelle ». De plus, les spécialistes observent que la fréquentation de cette galaxie numérique se fait par des enfants de plus en plus jeunes sans aucun accompagnement aux usages.

La ville souhaite dans cet axe numérique que les professionnels des associations d'éducation populaire en charge d'un projet d'animation de la vie sociale prennent en compte et soient présents dans ce monde numérique au même titre que l'animation historique de quartier.

2.4. Construire des parcours éducatifs pour les jeunes vers l'autonomie et la vie adulte

Le terme jeunesse embrasse une tranche d'âge assez large allant de 12 à 25 ans au cours de laquelle les préadolescents-es passent par différentes phases et apprentissages les menant à la vie autonome d'adulte.

Le parcours éducatif de chaque enfant est propre à chacun d'entre eux, influencé par nombre de facteurs que les spécialistes de toutes disciplines ont largement documenté. Il ne s'agit pas ici de détailler et concentrer l'ensemble de ces données mais plutôt de définir en quoi et comment la ville et ses partenaires, dont les maisons de quartier, en complément de l'école et de la famille peuvent contribuer (favoriser/accompagner) au développement harmonieux des jeunes dans la ville et plus largement dans la métropole au travers d'une politique de soutien à la jeunesse déclinée par un ensemble d'objectifs et d'actions.

Le parcours éducatif des jeunes pourrait être balisé à partir des différentes phases de la construction de la personnalité pour atteindre ce statut d'adulte. Parallèlement, des questions se posent : à quels besoins les jeunes font-ils face ? Comment la ville et ses partenaires les accompagnent-ils et créent les conditions pour qu'ils construisent leurs réponses ?

La démarche d'acquisition d'une autonomie se construit à partir d'une succession d'expériences acquises à travers différentes confrontations à la réalité de façon collective ou individuelle. Arrivés à l'âge de 18 ans, les jeunes deviennent adultes et responsables de leurs actes face à la société. Il convient donc qu'ils soient bien formés pour pouvoir assumer sereinement leur place.

De nombreux sujets influencent et structurent bien sûr ces formations éducatives, tels que les études, la formation professionnelle, la relation familiale, la santé, le logement, l'emploi, la culture, le sport pour ne citer que ceux-là.

Comment, à travers ce parcours, permettre aux jeunes de trouver leur place à la fois individuellement et collectivement ? Il nous faut à ce stade rendre lisibles les choix municipaux et partenariaux des champs d'expérimentation et de soutien que nous mettons en place.

La ville souhaite, à partir de sa politique municipale en matière de jeunesse, que chaque associations d'éducation populaire en charge d'un projet d'animation de la vie sociale, en fonction des besoins des jeunes de son quartier, décline un plan d'action en direction de ces derniers. Celui-ci exposera les objectifs et les actions à destination ou au bénéfice des jeunes en fonction de la tranche d'âge. Dans le cadre du dialogue de gestion ce plan fera l'objet d'une évaluation annuelle et d'échanges afin d'ajuster les orientations et actions au regard du bilan présenté.

2.5. Accompagnement à la parentalité

Au cœur de l'action d'un centre social, l'accompagnement des parents à la fonction parentale doit être renforcé.

L'approche plus spécifique de la fonction parentale est associée à une conception de la socialisation, un apprentissage progressif du vivre-ensemble qui commence dans la cellule familiale pour l'enfant. La famille est une cellule de production et de protection de la vie biologique, sociale, économique, psychique, affective ; un lieu des premiers processus de la transmission des savoirs, savoir-faire, valeurs nécessaires pour former à l'autonomie les générations montantes ; une cellule de solidarités essentielles dont la dimension d'espace privé doit être protégée, pour être en capacité de se confronter à l'espace public vers lequel elle conduit l'être en formation.

Éduquer est ainsi un processus de coproduction entre tous les acteurs concernés, que peut enrichir l'approche du développement social et local.

Toutes les études indiquent que le soutien à la parentalité correspond à une forte demande sociale. En effet « Il faut tout un village pour élever un enfant », dit le proverbe africain. Le soutien à la parentalité apparaît ainsi comme l'un des éléments du village éducatif contemporain.

Ces effets positifs sont divers. Il peut s'agir d'une amélioration du fonctionnement intrafamilial, de la consolidation du lien d'attachement, d'un apaisement des conflits, de l'apprentissage de la séparation, mais aussi de bénéfiques « indirects » : effets d'affiliation sociale et d'intégration, apaisement individuel, prise de recul et amélioration de l'équilibre émotionnel, acquisition de compétences relationnelles, développement du lien social, meilleure estime de soi, meilleure résilience face à l'adversité, remobilisation individuelle permettant d'engager un parcours d'insertion, etc. La stabilité émotionnelle des parents semble renforcée par l'accompagnement mis en place qui réduit les facteurs de dépression, de stress ou d'anxiété. Les parents développent des réponses éducatives plus « habiles », évitant à la fois le risque de laxisme ou l'excès de sévérité. Le comportement des enfants semble, en outre, plus stable.

Fort de ces effets, et des enjeux pour les parents, la ville souhaite accentuer avec les associations d'éducation populaire cet accompagnement à la fonction parentale à plusieurs niveaux :

- Un renforcement des actions de proximité en direction des parents, à la fois au plus proche des lieux de vie, pied de bâtiment, entrée des écoles, commerces... mais aussi diversifiées dans les thématiques et les méthodes d'animation.
- Une coordination des acteurs. Par sa position centrale dans les quartiers, la maison de quartier est un acteur qui favorise la coordination des partenaires qui interviennent avec les parents. Cette fonction nécessite d'être précisée et appréhendée collectivement pour être rendue plus lisible tant pour les professionnels entre eux que pour les familles.
- Une action renforcée en matière de réussite scolaire, particulièrement en révisant et renforçant le dispositif d'accompagnement à la scolarité, en accentuant l'association et la participation des parents dans chaque quartier.

3. Le rôle attendu des associations d'éducation populaire en charge d'un projet d'animation de la vie sociale à l'échelle de leur territoire

Depuis 2015 le schéma de développement des structures de quartier a permis de mettre en place une dynamique collective en direction des habitants de l'ensemble des quartiers de Dijon. De nombreuses actions et expériences ont vu le jour à l'initiative des associations d'éducation populaire ou de collectifs avec un soutien de la ville dans un dialogue de gestion toujours constructif et créatif.

Dans le cadre du partenariat que la ville a contractualisé avec chacune des associations d'éducation populaire en charge d'un projet d'animation de la vie sociale, la municipalité souhaite renforcer ce dialogue de gestion autour des axes du référentiel ci-dessus.

4. Les rendez-vous d'évaluation constructive et d'enrichissement des projets

Depuis de nombreuses années, la ville a souhaité, à la suite des différentes sollicitations des associations pour soutenir leur démarche d'éducation populaire et d'animation sociale de proximité, structurer son soutien et la relation partenariale dans une contractualisation déclinée et évaluative.

Une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) définit, dans une relation contractuelle constructive et évolutive, les objectifs de travail partagés entre l'association d'éducation populaire et la collectivité en direction des habitants du quartier et plus largement de la ville et détermine les moyens consacrés par la collectivité au soutien de l'association.

La ville veille à respecter le fonctionnement et les orientations des associations, tout en étant attentive à ce que les objectifs et les actions qu'elle soutient dans le cadre contractuel soient en adéquation avec les politiques publiques qu'elle a arrêtées.

Le dialogue de gestion au travers de rendez vous annuels permet d'aborder le suivi des axes définis collectivement qui font l'objet de la CPOM. Ces temps de travail réunissent les élus associatifs et de la ville, l'équipe dirigeante de l'association d'éducation populaire et les techniciens des services en charge du suivi du dossier.

A cette occasion, l'association présente un document de bilan annuel des réalisations et des avancées pour les axes définis, sur les aspects quantitatifs et qualitatifs (sur la base d'un support d'évaluation annexé à la CPOM) ainsi que les perspectives pour l'année à venir.

Les échanges permettent d'aborder dans le détail certaines priorités ou difficultés rencontrées et d'examiner les solutions et ajustements proposés par l'équipe associative. Les représentants de la ville expriment à cette occasion leur remarque, leur souhait, leur proposition et leur accord ou désapprobation. C'est dans le dialogue et l'échange que les compromis sont trouvés et font l'objet au besoin d'un avenant à la CPOM initiale.

Par ailleurs, d'un commun accord entre l'ensemble des représentants des associations d'éducation populaire en charge d'un projet d'animation de la vie sociale et de la ville de Dijon en novembre 2021, il a été décidé

de renouveler plusieurs fois par an, une rencontre collective, l'occasion d'aborder et d'échanger autour de différents sujets de vie de la ville et de ses quartiers.

En conclusion, ces orientations visent à baliser pour les 5 années à venir les axes et objectifs prioritaires de la relation contractuelle entre la ville et les associations d'éducation populaire en charge de l'animation des maisons de quartier de Dijon.

Ce travail de définition fait l'objet d'un échange lors de rencontres de concertation entre partenaires d'une validation collective et sera intégré aux prochaines conventions.